

## **COMMUNE DE CHAMPLOST**

Compte rendu sommaire de la réunion du Conseil Municipal du 26 mai 2010.

**Présents** : QUERET, Jean-Louis Maire, GENREAU, François, SEILLIEBERT Christophe, GOUDON Valérie, adjoints, DURVILLE, Julien, QUARTIER David, PREVOST Yvette, COMPERAT Jean-Raymond, CHICON Pierre.

### **Absents excusés** :

BREUILLE-MARTIN Daniel a donné pouvoir à CHICON Pierre  
LARBI Laurent a donné pouvoir à GENREAU François  
MATHIEU Daniel a donné pouvoir à PREVOST Yvette

### **Absents excusé sans pouvoir** :

DUARTE MACIEL Séverine

### **Secrétaire de séance** : CHICON Pierre

Après lecture du compte rendu de la réunion précédente, les membres du conseil approuvent et signent le registre des délibérations.

Avant de commencer la séance, M. le Maire demande à ce que soit rajouté au compte-rendu du dernier conseil, l'attribution d'une subvention de 50,00 € au PEP, demande tardive mais qui a cependant été attribuée à l'unanimité le jour du vote du budget.

Le conseil vote à l'unanimité pour rectifier cette erreur.

## **ORDRE DU JOUR** :

### **Travaux d'électrification du clocher de Champlost** :

M. le Maire informe le conseil qu'il doit délibérer pour les travaux de remise aux normes de l'électricité du clocher de Champlost et du remplacement du moteur de tintement. Ces travaux ont été décidés et prévus en investissement dans le budget 2010. Pour se faire une délibération doit être prise. Le montant total s'élève à 4 763 €TTC

Le conseil vote à l'unanimité pour.

### **Travaux d'assainissement** :

Des travaux de raccordement aux réseaux d'eaux usées et eau potable ont été demandés par M. J-P COMPERAT à Boudernault-le-Bas pour la réhabilitation d'une ancienne maison d'habitation.

Le montant du devis des travaux est de 6412€HT

Le conseil vote à l'unanimité pour.

### **Paiement du loyer du local de stockage du matériel communal** :

Depuis 2001, la commune loue les bâtiments de ferme appartenant à M. Yves RAPHAEL pour stocker du matériel, depuis cette date, le loyer n'a jamais été revu et aucun bail n'a été signé, cette location devant être provisoire.

M. RAPHAEL demande que ce loyer passe pour l'année 2010 à 350,00 € par trimestre au lieu de 228,67€ les années précédentes.

M. le Maire explique qu'en l'absence de bail, le propriétaire peut, dans ce cas, rattraper le retard d'augmentation.

Le conseil vote à l'unanimité pour.

### **Personnel de remplacement à la cantine :**

Le maire expose aux membres du conseil la demande de la Préfecture qui concerne le remplacement de la surveillante de cantine et le remplacement de l'employée qui se charge de la restauration scolaire en cas d'absence (congés ou maladie). Ce service devant être assuré de manière continue.

Le conseil vote à l'unanimité pour.

### **Non valeur des factures d'eau et de loyers impayés :**

Ces factures impayées concernent le logement de l'ancienne poste. Elle se montent à 776,84€ pour l'eau et à 147,16€ pour les loyers.

Ces anciens locataires étant actuellement en dossier de surendettement, il est impératif d'inscrire ces factures en non-valeur.

Le conseil vote à l'unanimité pour.

### **Bilan des travaux sur l'intercommunalité :**

M. le Maire fait part des travaux d'avancement de l'intercommunalité.

Après avoir assisté aux réunions de la communauté de communes de St Florentin et de Seignelay-Brienon, une nouvelle communauté de communes (de la Forêt d'Othe) est en voie de gestation avec en son sein 12 communes. Elle s'étendra sur 22 000 ha et comptera moins de 5000 habitants. Cette communauté a été présentée aux maires des communes concernées par M. Gérard BOURGOIN, Maire de Chailley.

M. le Maire doit remettre aux membres du conseil le compte-rendu des diverses réunions qu'il a eu avec les membres de l'intercommunalité du Seignelois et de Brienon.

M. GENREAU François explique que 95% des communes sont déjà en intercommunalité et qu'il serait souhaitable de prendre une décision assez rapidement.

### **Relevé d'eau par les cantonniers impérativement une fois par an :**

Il s'avère que nous rencontrons tous les ans des problèmes de facturation d'eau potable. Ces problèmes sont dus principalement aux difficultés rencontrées pour effectuer le relevé (personnes absentes ou locaux fermés). Ainsi il n'est pas possible de détecter à temps certaines fuites qui entraînent, de facto, une surconsommation d'eau.

M. le Maire rappelle que le relevé d'eau par les cantonniers ou les personnes habilitées à le faire est obligatoire une fois par an et qu'une délibération sera prise dans ce sens. Si les personnes ne peuvent être présentes le jour du relevé il sera impératif de laisser les clefs à un voisin.

M. GENREAU François, propose de mettre cette information dans les prochaines factures ainsi que dans la gazette communale.

Le conseil vote à l'unanimité pour.

### **Acquisition de plein droit de la maison ZOLL-GASSER :**

François GENREAU a fait part au conseil des démarches entreprises depuis plusieurs mois pour régler le problème de cet immeuble devenu de fait un «bien vacant sans maître» Le dit immeuble est composé de 5 parcelles : la D 281 (sur laquelle une maison d'habitation et une grange ont été rasées en septembre 2009 sur avis d'un expert nommé par le Tribunal Administratif de Dijon), la D 731 qui est un passage menant à la propriété sise au sud cadastrée D 749, la D 732 (verger) la D 735 (bois et broussailles), la ZK 58 (lopin de terre agricole). Ces parcelles ont été identifiées avec précision (titres de propriété chez maître

MERCIER, Notaire à BRIENON, et historique des parcelles dressé par le service des Hypothèques)

François GENREAU a fait le point sur les différents contacts qu'il a eu avec les services concernés : les impôts, les hypothèques, le cadastre, mairie-conseil, le contrôle de légalité ...pour que l'arrêté du Maire et la délibération du conseil soient conformes à la législation en vigueur et que ces documents ne soient entachés d'aucun vice de forme et de fond. Jean-Louis QUERET, après toutes ces vérifications a pris un arrêté en ce sens. Quand la délibération prise par le conseil sera revenue approuvée par les services de la Préfecture, l'arrêté sera affiché pendant 6 mois pour information dans les panneaux municipaux de la commune

Une copie de cet arrêté et de la délibération sera envoyée à Maître MERCIER Notaire à BRIENON qui a été en charge, il y a plus de 35 ans, de la dite succession. Ce dernier prendra en outre contact avec le cabinet de généalogie COUTOT ROEHRIG, qui, en son temps, avait fait faire une recherche d'héritiers et lui transmettra l'arrêté et la délibération pour que la publicité soit la plus complète possible.

Les dossiers seront consultables en mairie aux heures d'ouvertures du secrétariat dès l'affichage de l'arrêté.

Le conseil vote à l'unanimité pour.

#### **Subvention pour la compétition de tir à l'arc de la sentinelle à Briennon :**

La commune de Briennon sur Armançon organise une compétition de tir à l'arc en D1. Compte-tenu du fait que la principale tireuse est domiciliée à Champlost, une demande de subvention a été demandée à la commune. Après un tour de table, une somme de 100€, est attribuée à la Sentinelle (club de tir à l'arc de Briennon sur Armançon) où est inscrite Bérengère SCHUH, plusieurs fois titrée à l'échelon national et international.

Le conseil vote à l'unanimité pour.

#### **Droit de préemption urbain maison BERTHET :**

Avec la Carte Communale, la commune n'a pas de droit de préemption urbain. Par contre, il y a possibilité d'exercer ce droit, sur une maison précise en expliquant son choix. A ce titre la maison Berthet, dans le cadre d'un futur aménagement du carrefour, peut faire l'objet de ce droit.

Le conseil vote à l'unanimité pour.

#### **QUESTIONS DIVERSES :**

##### **Salle du presbytère :**

Une proposition quant à son devenir en salle d'évolution pour les scolaires est envisagée. Afin d'en obtenir l'agrément M. le Maire a convoqué l'APAVE, afin de connaître les travaux à effectuer pour mise aux normes de ce bâtiment.

##### **Réunion sur le tri sélectif :**

Le 27 mai 2010 à 18h30, une réunion portant sur le tri sélectif des déchets, aura lieu à la salle des fêtes de Champlost, en présence de Mlle Emeline SEGUIN, ambassadrice du tri du SIVU SUD de la Forêt d'Othe.

##### **Communauté de communes du Seignelois :**

Une réunion-discussion est programmée pour le 1<sup>er</sup> juin 2010, à 20h30, à la salle des fêtes de Champlost, en présence des conseillers municipaux des communes de Venizy, Mercy et Bellechaume.

Cette réunion n'est pas publique mais réservée aux conseillers municipaux des communes concernées.

#### **Communauté de communes de la Forêt d'Othe :**

Le 31 mai 2010, les Maires et adjoints des communes concernées sont invités à la salle des fêtes d'Arces à assister à une réunion pourtant sur le projet de cette communauté de communes.

#### **Réunion de la commission de la voirie :**

Dans le cadre de la numérotation des rues Paul Delagneau et Chemin d'Avrolles à Chatton et sur demande de l'administration des Postes, une réunion aura lieu, avec les riverains concernés, le 3 juin 2010 à 20h30, à la Mairie, afin de déterminer au mieux quelle est la solution à adopter.

#### **Lettre de M. MOREL :**

Cet habitant demande par lettre à M. le Maire de débaptiser la rue de la Gondonnerie, pour la renommer Rue de l'abbé DUBOIS. Après discussion, M. le Maire et plusieurs conseillers proposent de nommer la place située devant l'entrée de l'église « place Henri DUBOIS curé de la paroisse du... au ... ». M.MOREL Président du conseil paroissial sera avisé de cette proposition.

#### **Scolarisation des élèves de St Florentin :**

Cinq enfants de la commune sont actuellement scolarisés à St Florentin. Après divers échanges de courriers, il semble que l'obligation de rétribution à cette commune soit inévitable car décidée par M. Le Préfet. Le montant dû est de 3182€. Cette somme avait été budgétisée par prudence.

#### **Baptême civil :**

Le Samedi 29 mai 2010 aura lieu en Mairie un baptême civil. M. le Maire demande un volontaire pour servir en qualité de secrétaire de séance. M. SEILLIEBERT, Christophe, se porte volontaire.

#### **Compte rendu de la réunion d'information du mardi 25 mai en mairie de Briennon sur la pollution de l'eau potable des captages de cette ville** (Lauduchy à Champlost, la Croix Rouge à Briennon).

La municipalité a été invitée à cette réunion car l'un des captages est situé sur son territoire et parce qu'elle est concernée par la protection de ce bassin hydrologique.

Cette réunion était animée par Valérie DUCHESNES du Département Environnement Territoires et Terroirs de la Chambre d'Agriculture.

La municipalité de Champlost était représentée par François GENREAU Adjoint et Laurent LARBI conseiller, tous deux délégués du SIVU du Créanton et de la Brumance.

Le but de cette réunion était de présenter toute à la fois le contexte géologique et topologique des bassins hydrogéologiques, leurs périmètres de protection (immédiat, rapproché et éloigné) et l'identification du type de pollution.

François GENREAU a fait un rapide résumé – cette pollution est due aux pesticides utilisés en agriculture depuis plus de 40 ans (ATRAZINE et son principal métabolite le DESETHYLATRAZYNE) et aux nitrates dont les taux, il faut le signaler, qui bien que fort élevés, restent inférieurs aux normes fixées par la législation en vigueur.

Le bassin hydrogéologique de Lauduchy couvre une surface de 406 Ha (il débute à l'ouest du bois de la queue Madame à Malgouverne, passe à l'Est de Vachy et se situe en gros entre la D

905 et la route du Montelard) La nappe suit le fond de vallée des boulaies de la Billette pour sourcer au Lauduchy.

Brienon prélève annuellement environ 168 000 m<sup>3</sup> et le surplus équivaut au débit du Ru de Bailly (il est à noter qu'il n'existe pas de débit réservé !)

Le bassin hydrogéologique de la Croix Rouge est quand à lui plus vaste, il couvre 2 380ha et le prélèvement de la ville de Brienon est d'environ 342 000 m<sup>3</sup>par an.

Pour que les eaux de ces captages ne présentent aucun danger pour la santé humaine, elles doivent être épurées et subir un traitement très coûteux par filtre à charbon.

La pollution par l'atrazine sera longue à éradiquer, sans doute plusieurs décennies... Actuellement les services de l'Etat n'ont dressé qu'un simple état des lieux.

Une réunion avec les agriculteurs exploitants est prévue le 1<sup>er</sup> juin.

La séance est levée à 22 heures 35.

Vu par nous, Jean-Louis QUERET, Maire de la commune de Champlost, pour être affiché le  
A la porte de la mairie, conformément aux prescription de l'article 56 de la loi du 5 avril 1884.

**Le Maire**  
**Jean-Louis QUERET**